



ENSEMBLE POUR UN AUTRE CŒUR DE VILLE

Monsieur Dominique BAVOIL
Maire de Saint Rémy lès Chevreuse
Hôtel de Ville
2, place Victor Hugo
78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

Saint-Rémy le 4 Novembre 2020

Objet : Projets structurants Commune de Saint Rémy-lès-Chevreuse

Monsieur le Maire,

Notre rendez vous du 6 Novembre ayant été annulé, nous souhaitons, par le présent courrier, vous faire part des sujets sur lesquels le bureau de l'EPAC voulait échanger avec vous et les autres participants de la Mairie à cette réunion.

Sur le projet Cœur de ville, à nos yeux le plus critique aujourd'hui:

NACARAT a-t-il répondu favorablement aux exigences de la Police de l'eau sur ce projet ou se trouve-t-il dans une impasse quant à ces demandes?

En effet:

- Est-ce concevable de réaliser une plateforme (TN + 0.80m) pour répondre partiellement à des sujétions, sans se préoccuper des terrains des riverains ?
- Comment évacuer gravitairement les eaux d'inondations du R-1 alors que son niveau est situé sous celui de la nappe phréatique ?
- La solution ne viendra-t-elle pas du SIAHVVY avec un aménagement hydraulique de l'Yvette ?
- Les difficultés financières du groupe RABOT DUTILLEUL et la prise de participation majoritaire du groupe PROCIVIS dans NACARAT en début d'année ne seraient-elles pas les vraies raisons qui retardent les réponses du promoteur à la Police de l'eau ?

La commune ne risque-t-elle pas d'être attaquée par les futurs propriétaires puisque le Permis de Construire a été signé il y a plus d'un an maintenant ?

Le chantier va prendre du retard : quelles en seront les conséquences pour la commune ? La phase 2 démarrera-t-elle toujours à l'été 2021 ?

Et par contrecoup, où comptez-vous aménager l'école de musique provisoirement ?



ENSEMBLE POUR UN AUTRE CŒUR DE VILLE

Sur le projet de déviation de la commune, le deuxième thème qui nous paraît critique.

Nous avons déjà évoqué ce sujet dans nos courriers des 6 Mai et 15 Juin 2020.

A notre connaissance, les études de cette déviation ne semblent pas avoir été lancées alors que vous vous y étiez engagés à le faire lors de la dernière campagne électorale des municipales ainsi d'ailleurs que lors de la précédente fin 2017.

La révision du PLU, décidée au mois de Juillet dernier par le Conseil Municipal, peut-elle être conduite sérieusement alors que cette voie impacte tout l'aménagement du centre ville ?

Outre le trafic dans la commune, la création de cette voie ou son abandon définitif conditionne :

- Le Pôle gare et les accès au projet de parking semi enterré,
- L'aménagement de la rue DITTE,
- L'aménagement du front de gare,
- L'aménagement de la rue de la République,
- L'aménagement du terrain des sœurs

Comment concevoir un schéma directeur urbanistique et architectural sans que soit arrêtée une position définitive sur cette déviation ?

Sur la révision du PLU, nous nous interrogeons sur :

- Le choix du bureau d'études,
- Le calendrier,
- La mise en place des commissions thématiques compte tenu des conditions sanitaires (visioconférence ?)

Comment seront intégrés :

- l'environnement et le développement durable dans cette révision (pollution sonore, pollution lumineuse, liaisons douces, ...),
- la transition énergétique (isolation des bâtiments publics, énergies renouvelables, transports, ...),
- les conséquences de la crise sanitaire actuelle (la croissance du télétravail et ses conséquences sur les transports ; le stationnement à proximité de la gare ; la conception, l'aménagement, la ventilation des locaux scolaires et publics ; les locaux



ENSEMBLE POUR UN AUTRE CŒUR DE VILLE

et services que la commune pourrait mettre à disposition des entreprises et de leurs salariés, par exemple des salles équipées pour la téléconférence/visio conférence, ...)

Notre proposition de zone 30 en centre ville sera-t-elle intégrée dans la révision du PLU ?

Concernant les logements sociaux, ce n'est pas malheureusement pas avec les quelques dizaines qui vont être construits dans le projet Cœur de ville, les projets rue de la République, rue CHESNEAU ou rue Henri JANIN que l'équation des logements manquants sera résolue. La commune ne risque-t-elle pas d'être rapidement de nouveau carencée ?

Sur le nouveau Centre de loisirs/RAM/Restaurant scolaire :

Vous indiquez sur Facebook que ces équipements n'ouvriront qu'à la rentrée 2021 alors qu'ils devaient être achevés fin 2020 ; le confinement ne peut justifier 8 mois de retard. A quoi sont dus ces retards ? Quelles en sont les conséquences ?

Sur le projet d'Extension de l'Espace Jean Racine :

- Quand votre projet sera-t-il présenté à la Commission urbanisme ?
- Comptez-vous attendre la fin de la procédure de la révision du PLU pour engager sa réalisation pour autant que le projet obtienne l'assentiment des habitants ?
- Si tel n'est pas le cas, ne craignez-vous pas des recours juridiques puisque ce projet n'était pas envisagé dans le PLU de 2009 ?

Sur les parkings :

Une fois la phase 2 du projet Cœur de ville enclenchée, le parking provisoire actuel sera supprimé. Des places de parking vont également être supprimées au parking du stade. La Charte urbaine de 2011 prévoyait par ailleurs une arborisation des deux parkings principaux de la commune et la réalisation d'une déviation de la commune supprimerait également une quarantaine de places.

Et actuellement force est de constater que ces mêmes parkings sont à moitié vides du fait de la pandémie de COVID19 et du télétravail massivement adopté dans notre région.

Quelles sont vos perspectives en ce domaine ?



ENSEMBLE POUR UN AUTRE CŒUR DE VILLE

Sur les Conseils Consultatifs de Quartier :

Enfin nous ne saurions terminer ce courrier sans évoquer les Conseils Consultatifs de Quartier qui à l'heure actuelle ne sont toujours pas mis en place et pour lesquels aucun appel à candidatures n'a été fait publiquement.

Plusieurs propositions d'aménagement avaient été actées lors des Conseils Consultatifs de Quartier Centre ville : améliorer notamment les deux entrées de parking (stade et derrière la BNP) ; modifier l'accès au parking zone bleue de la gare ; mettre les places de parking face à l'ancienne mairie en zone bleue ou en covoiturage, ...

Rien n'a bougé ; rien ne semble programmé ! Rien n'a été fait non plus en termes de covoiturage.

En vous remerciant à l'avance des réponses que vous pourrez apporter à nos interrogations lors d'une prochaine réunion de travail, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'administration de l'EPAC

Le Président
D. Calinaud

Lettre adressée en copie par mail

J CAOUS

A BOSDARROS

A HADJ BRAHIM

Adhérents de l'association